

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 613

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la dix-septième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 250 Jaguar ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose que la cible des véhicules Jaguar soit de 250 pour 2030 et non pas de 200 comme le veut le gouvernement.

Les Jaguar ont vocation à remplacer les AMX 10 RC vieillissants. Afin d'aller au bout de la réparation de nos armées, la livraison de ces véhicules est nécessaire et la France ne saurait prendre trop de retard dessus.